

Maison à vendre Site en danger!

Marcel Calfat

Number 21, Fall 1983

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/18915ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Calfat, M. (1983). Maison à vendre : site en danger! *Continuité*, (21), 45–45.

valeurs naturelles et historiques souvent méconnues. Ainsi, plusieurs groupes ont rappelé le rôle important que joue cet espace vert. Il recèle nombre de plantes inhabituelles pour la région et abrite une quarantaine d'espèces d'oiseaux, tout en servant de poumon appréciable pour la ville de Sillery; des travaux de construction causeraient un tort irréparable à ce parc urbain. De plus, le domaine Catarqui témoigne de la présence de la bourgeoisie anglaise au XIX^e siècle.

En soi, le projet Michel-Sarrazin est fort louable quoique discutable, humanitaire mais soulevant des difficultés.

La justification du coût des multiples services en fonction du nombre restreint de lits soulève certaines inquiétudes. Le nombre de lits pourrait se multiplier et entraîner un plus grand morcellement du domaine.

Outre les considérations matérielles concernant Catarqui, les audiences ont permis de dégager d'autres conclusions importantes. On apprend que le projet n'obéit à aucun de trois grands principes de la mise en valeur du patrimoine: le respect de l'intégrité d'un site, sa préservation pour l'avenir et la réversibilité des modifications apportées.

Finalement, l'affaire Catarqui soulève de sérieuses questions d'éthique: d'une part, celle de la position contradictoire de la CBCQ et du ministère des Affaires culturelles, prise sans consultation ni avis publics; celle, d'autre part, des audiences partiellement biaisées puisque la Commission attendait des projets bien définis comprenant les coûts de réalisation. Son leitmotiv (*chiffres*) le confirmait éloquentement. Soulignons que le ministre Clément Richard permettait la tenue d'audiences que si elles ne remettaient pas en cause sa décision...

Suite aux audiences, la question de la protection, du respect intégral et de la mise en valeur des sites, pourtant classés historiques, reste en suspens. Celle des décisions improvisées fait lentement son chemin. Que Catarqui survive ou non, une question fondamentale attend une réponse: À quand un patrimoine protégé et indépendant des considérations politiques?

Marcel Calfat ■

MAISON À VENDRE SITE EN DANGER!



Société historique de Sainte-Foy

En classant son site, on éviterait sans doute le déplacement de la maison Bonhomme.

«Ma femme est décédée, mon frère et ma belle-soeur aussi, je n'ai plus d'intérêt à venir ici...» Après trois générations d'occupation, la famille

Falardeau se déleste d'une maison classée monument historique portant le nom du premier occupant, l'officier de milice François Bonhomme.

Construite entre 1764 et 1791, cette maison représente encore aujourd'hui un vestige important de l'habitat rural du XVIII^e siècle. Elle témoigne de la lente métamorphose de Sainte-Foy en une vaste banlieue.

Situé au carrefour du chemin Sainte-Foy et de l'autoroute du Vallon, le monument occupe un terrain zoné commercial particulièrement intéressant pour les promoteurs. Depuis peu de temps d'ailleurs, Maurice Falardeau cherche à vendre la maison et ses dépendances, mettant en péril l'intégrité du site.

En effet, une demande d'autorisation de déplacement du bâtiment a été faite à la Direction générale du patrimoine du ministère des Affaires culturelles (MAC). Fait à noter, la Commission des biens culturels a recommandé de surseoir la décision, le temps que se prononce le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ).

La prise de position du CMSQ se résume en quelques points. Cet organisme s'oppose au déplacement du monument, en accord avec la Charte de Venise dont l'article 7 affirme qu'un monument historique est indissociable de son site; il recommande le classement de son site et l'achat (ou l'expropriation, s'il le faut) de l'ensemble par le gouvernement du Québec; il propose la gérance et la mise en valeur conjointes du site par le MAC et la Société his-

torique de Sainte-Foy; il propose finalement la création d'un centre d'histoire urbaine de la ville fidéenne et d'un centre de documentation et d'archives de ladite société. La position du CMSQ rejoint ainsi les opinions exprimées lors d'un sondage parmi plus de deux cents habitants des paroisses avoisinantes.

Ce sondage, paru dans un document de recherche exhaustif rédigé en 1979 par M. Yvan Fortier et intitulé *Un instrument collectif à Sainte-Foy. La maison Falardeau*, révèle la volonté marquée de la population de vouer la maison historique à des fins récréatives, culturelles et collectives. On voudrait y installer à la fois un musée (87.4% des répondants), un centre d'archives et de documentation didactique (90.8%) et une salle de rencontre pour personnes âgées (76.7%). Deux tiers des répondants favorisaient le partage des frais de mise en valeur et d'aménagement entre le MAC et la Ville de Sainte-Foy.

Il faut assurer la survie de la maison *Bonhomme* ou *Falardeau* et de son site. Les promoteurs n'hésiteraient pas à outrepasser leurs droits de nouveaux propriétaires. L'avenir précaire de Catarqui souligne avec éloquence la sécurité toute relative des monuments classés historiques. ■

Marcel Calfat